PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière
A CAMPUS – Domaine de Morfondé
05 Juillet 2025
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :
Mmes Ilhame ATILLAH, Christine AUBERE, Lucie BLANCAL, Vanessa CHATRY
MM. Philippe COUCHOUX, Robert MENDY, Toufik MOUKRIM, Daniel VIARD
Membres de droit présents :
Messieurs Philippe SURMON (Président District PARISIEN), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du District de SEINE-SAINT-DENIS), Idriss TRAORE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :
Messieurs Jean-Marie RENAUD (Vice-président du District de la SEINE-ET-MARNE), Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Julien GOUT (Directeur Technique Régional), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint)

Absents :
Mme Ghislaine YESLI KERRAD (excusée)
MM. Philippe COLLOT (excusé), Bernard COMMENT (excusé), Bruno FOUCHET (excusé), Namori KEITA (excusé), Brice PARINET LE TELLIER (excusé), Rosan ROYAN (excusé), Denis TURCK (excusé), Simon VEISSIERE (excusé)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 23 JUIN 2025

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.
Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 23 juin 2025.
N'étant pas membre du Comité au jour de cette dernière réunion, M. Idriss TRAORE ne participe pas au vote.

INFORMATION SUR LA VIE DE LA LIGUE

Informations générales

* District du VAL-D'OISE : élection d'un nouveau Président
Il est préalablement rappelé que l'Assemblée Générale du District du VAL-D'OISE s'est réunie le 1er juillet dernier afin de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Comité de Direction

d'une part (par suite de la vacance créée par la démission de M. Claude DELFORGE), et à l'élection d'un nouveau Président d'autre part.
Il est ainsi constaté que M. Idriss TRAORE a d'abord été élu en qualité de membre du Comité de Direction du District du VAL-D'OISE puis, sur proposition du Comité de Direction ainsi complété, en qualité de Président dudit District (avec 63,91% des voix).
M. Idriss TRAORE étant Président d'un club rattaché au District du VAL-D'OISE, il est effectué un rappel des dispositions de l'article 15.1 des Statuts-types des Districts.

* Morfondé : point sur les travaux
Le Président effectue un point détaillé des travaux d'entretien et/ou d'investissement en cours et/ou à venir sur le Campus : extension du bâtiment Fernand DUCHAUSSOY, parking bus, hangar, etc.

* Décision du BELFA du 25 juin 2025 : classements des Ligues pour les accessions aux Championnats Nationaux

(1) Accession supplémentaire au Championnat National U17 à l'issue de la saison 2025-2026

Le Comité est informé que notre Ligue, première au classement des Ligues régionales tel que prévu dans le Règlement de l'épreuve, bénéficiera d'une deuxième accession au Championnat National U17 à l'issue de la saison 2025-2026.

(2) Phases d'accession aux Championnats Nationaux à l'issue de la saison 2025-2026 : les adversaires des clubs franciliens

Le Comité est informé des rencontres des phases d'accession aux Championnats Nationaux pour nos clubs franciliens comme suit :

- Phase d'accession à la D3 Féminine : notre Ligue est classée 10ème au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant de la Ligue AUVERGNE RHÔNE-ALPES (Ligue classée 3ème).

- Phase d'accession au CN U19 F : notre Ligue est classée 3ème au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant de la Ligue de BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Ligue classée 10ème).

- Phase d'accession à la D2 Futsal : notre Ligue est classée 5ème au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant de la Ligue du GRAND EST (Ligue classée 8ème).

(3) Coupe Nationale Féminine Futsal

Notre Ligue est classée 2ème au classement des Ligues Régionales, de sorte qu'elle bénéficiera d'une 2ème équipe qualifiée pour la compétition propre de cette Coupe Nationale.

(4) Coupe Nationale U18 Futsal

Notre Ligue est classée 1ère au classement des Ligues Régionales, de sorte qu'elle bénéficiera d'une 2ème équipe qualifiée pour la compétition propre de cette Coupe Nationale.

* Point RH
Le Président informe le Comité du recrutement, à compter du 18 août prochain, de M. Cédric PELISSIER en qualité de Conseiller Technique Régional en Arbitrage.

* Réunion de rentrée des clubs de R1 Seniors & U18
Comme mentionné dans le calendrier général, la traditionnelle réunion de rentrée des clubs des Championnats Seniors et U18 de R1, organisée dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, aura lieu le vendredi 29 août prochain au siège de la Ligue.

* Point contentieux sportifs (procédure devant le CNOSF)

Le Comité prend connaissance des contentieux sportifs en cours devant le CNOSF :

(1) Litige ACS CHANTEREINE et MM. Deniz Can TOPRAK, Enzo BENMALEK, Mouctar DIABY et Brahim MEHDAOUI c/ LPIFF

L'ACS CHANTEREINE et MM. Deniz Can TOPRAK, Enzo BENMALEK, Mouctar DIABY et Brahim MEHDAOUI ont saisi la Conférence des Conciliateurs du CNOSF par suite de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 26.03.2025.

L'audience de conciliation a eu lieu le 27 juin dernier.

En fonction de la proposition de conciliation qui sera formulée et de sa date de notification, le Comité se réunira par voie électronique afin de statuer sur celle-ci.

(2) Litige M. Nabil EL KHADRISSI (AS DE PARIS) c/ LPIFF

M. Nabil EL KHADRISSI a saisi la Conférence des Conciliateurs du CNOSF par suite de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 12.03.2025.

L'audience de conciliation a eu lieu le 02 juin dernier.

Aux termes de la proposition de conciliation, le Conciliateur désigné a proposé à M. Nabil EL KHADRISSI de s'en tenir à la décision de la Commission Régionale d'Appel.

(3) Litige FC DAMMARIE LES LYS c/ LPIFF

Le FC DAMMARIE LES LYS a saisi la Conférence des Conciliateurs du CNOSF par suite de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 07.05.2025.

La Ligue qui était en copie de la saisine du club, reste dans l'attente d'une éventuelle convocation de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF.

* Retour sur les réunions avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la FFF

Il est préalablement rappelé qu'à l'initiative de la DSI, 2 réunions avec la Ligue et ses Districts ont été organisées les 17 et 18 juin derniers sur les thématiques des modules « compétitions » et « désignation des arbitres ».

Les échanges ont porté sur :

- Remontées des problématiques rencontrées et des attentes sur la partie fonctionnelle des 2 modules ;
- Informations de la DSI sur le programme COMET (Co Construction des Outils Métiers) qui consiste à impliquer les utilisateurs dans les évolutions afin de rapprocher le fonctionnel des besoins des utilisateurs FFF / Ligues / Districts ;
- Création de groupes « métiers » sur les modules « compétitions » et « désignation des arbitres ».

Sur ce dernier point, la DSI propose d'identifier, pour le 18 juillet prochain, des profils pour intégrer ces groupes de travail.

A ce titre, et afin de permettre la prise en compte des problématiques tant régionales que départementales, il est convenu de désigner un représentant de la Ligue et un représentant des Districts au sein de chacun de ces groupes « métiers ».

Les Districts sont ainsi invités à se concerter pour la désignation de leur représentant.

* Classement des arbitres de Ligue Futsal R2 Non promotionnels

Le Comité,

Considérant que les classements des arbitres de Ligue ont été approuvés par le Comité de céans lors de sa réunion du 23 juin dernier,

Considérant que par suite de l'envoi des classements aux arbitres le 24 juin dernier, il a été porté à la connaissance du représentant des arbitres au Comité, et du Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage que deux notes d'observation ont été attribuées à certains arbitres alors que ceux-ci n'ont été observés qu'à une seule reprise,

Considérant, après vérifications par le Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage, qu'il apparaît que cette irrégularité concerne les deux arbitres suivants de la catégorie Futsal R2 Non promotionnels :

- N°FFF : 2543305400 (1er du classement validé le 23.06)

- N°FFF : 2368053355 (5ème du classement validé le 23.06)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Décide de :
1. Annuler sa décision du 23 juin dernier concernant le classement des arbitres de Ligue Futsal R2,
2. Entériner le nouveau classement des arbitres de Ligue Futsal R2 Non promotionnels tel que présenté (cf. Annexe),
3. Et maintenir dans leur division les 2 arbitres concernés jusqu'à ce que l'observation manquante soit réalisée, cette dernière étant effectuée au début de la saison 2025-2026.
La décision quant à l'affectation définitive de ces arbitres pour le reste de la saison 2025-2026 étant prise par la suite.

Afin d'éviter que de telles irrégularités ne se reproduisent, le Président demande à la Commission Régionale de l'Arbitrage de proposer un nouveau mode de fonctionnement quant à l'établissement des classements des arbitres.

* Demandes de cartes d'arbitre honoraire pour 2025/2026

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2025-2026 aux personnes suivantes :
. M. Lucien BALISIER
. M. Michel BODINEAU
. M. Yves LE BIVIC
. M. Jean-Luc LECLERC
. M. Pascal SAUTON

* Demande d'honorariat de M. Sylvain BOISSEAU

Le Comité,
Pris connaissance de la demande d'honorariat de M. Sylvain BOISSEAU, ancien arbitre régional,
Vu l'article 37.3 du Statut de l'Arbitrage, lequel dispose que : « *L'honorariat peut être accordé à tout arbitre cessant son activité après 10 ans au moins d'exercice et ayant accepté de se mettre à la disposition des instances de l'arbitrage pour toute mission qui pourrait lui être confiée.* »,
Vu le parcours de l'intéressé tant en qualité d'arbitre qu'au sein des instances de l'arbitrage,
Vu l'avis favorable de la Commission Régionale de l'Arbitrage,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de nommer M. Sylvain BOISSEAU en qualité d'arbitre honoraire de la Ligue.
Le Comité autorise la délivrance d'une carte d'arbitre honoraire au titre de la saison 2025/2026 en faveur de l'intéressé.

* Planning prévisionnel des réunions de Comité de Direction

Le Comité prend connaissance du planning prévisionnel de ses réunions plénières pour la saison 2025-2026, lequel a été construit sur les mêmes bases que les saisons précédentes en tenant compte de la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Ligue (le 20 décembre 2025).
Etant rappelé que s'agissant d'un prévisionnel, ce planning est susceptible d'être modifié.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour 2025-2026

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Club Libre
. FOOTBALL CLUB INVICTA (94)

Club Féminin
. SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE (78)

Clubs Futsal
. LEAGUE MASTER (93)
. FUTSAL CLUB CHOISY (94)
. ASSOCIATION FUTSAL CLUB CANNES ECLUSE (77)
. ASSOCIATION CLICHY FUTSAL (92)

Et prend connaissance de la demande d'affiliation suivante, laquelle reste en instance (dossier incomplet) :

Club Libre
. SAMAX FOOTBALL CLUB (78)

- Demandes de changement de titre pour 2025-2026
Le Comité entérine le changement de nom des clubs suivants :

Club Libre
. 509 296 - VAIRES ENT. ET COMPETITIONS US (77) devient l'US VAIRES FOOTBALL 77
. 552 500 – RC ARPAJONNAIS (91) devient le FOOTBALL CLUB 91 ARPAJON - EGLY – LA NORVILLE

- Cessation définitive d'activité
Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Club Foot Entreprise
. 653 216 - CHAPA BLUES F.C. (75)

Club Futsal
. 580 667 – FUTSAL PAULISTA (92)

- Demandes d'inactivité partielle
Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu la demande formulée par les clubs suivants,
Prononce leur inactivité dans les catégories mentionnées ci-dessous :
Club Libre
. 560 600 - FOOTBALL CLUB DE REBAIS (77) - Catégories U19 et U18
. 547000 - POMMEUSE FAREMOUTIERS US (77) – Catégories U19/U18 et U16/U17

- Inactivités totales pour 2025-2026 (1ère saison)
Le Comité,
Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu la situation des clubs suivants,
Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1ère saison) :
Club Libre
. 537 682 – FRANCO PORTUGAISE WISSOUS A. (91)
. 551 123 - ASSOCIATION SPORTIVE MORAINVILLIERS (78)
Club de Football Entreprise
. 604 772 – INSTITUT DU PETROLE RUEIL FC (92)

- Sorties de club omnisports

Club Libre
. 509 296 VAIRES ENT. ET COMPETITIONS US (77)
Le Comité,
Vu la prise d'autonomie de la Section Football du club omnisports « US VAIRES ENT. ET COMPETITIONS » par suite de l'arrêt de l'activité Football au sein du club omnisports, et la création d'une nouvelle association dénommée « US VAIRES FOOTBALL 77 »,
Vu l'accord donné par ledit club omnisports quant au transfert des droits sportifs vers la nouvelle association dénommée « US VAIRES FOOTBALL 77 »,
Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de « US VAIRES ENT. ET COMPETITIONS » à l'issue de la saison 2024-2025 vers la nouvelle association dénommée « US VAIRES FOOTBALL 77 ».

- Demande de changement de type
Le Comité approuve la demande de changement de type du club suivant :
. 881 225 – FC DES COPAINS DE MEUDON (92)
Affilié sous le statut « club de Football Loisir », ce club devient « club Libre ».

- Demande d'entente pour 2025-2026

. Demande d'une entente formulée par les clubs de ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE (764 557), NANDY FC (540 372) et CESSON VERT SAINT DENIS ENT.S. (520 102)
Le Comité,
Pris connaissance de la demande de renouvellement de l'entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U18 F à 11 et d'une équipe U15 F à 11,
Autorise la création de cette entente pour la saison 2025-2026, étant observé que *(i)* le club support de cette entente est le club de l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE, et *(ii)* la dénomination de cette entente est EFSSM NC,
Et rappelle à toutes fins utiles aux clubs concernés que l'article 5.4.2 du Règlement du Championnat Régional U15 F 2025-2026 et du Règlement du Championnat Régional U18 F 2025-2026 dispose que : « *L'équipe en entente qui aura acquis le droit de se maintenir en Régional 2 la saison suivante, sera autorisé à y participer sous réserve que les clubs concernés par l'entente aient décidé, avant le terme de la saison, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.* ».

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Le Développement et l'Animation des Pratiques
. Le 30 juin : réunion Bilan PNF Séminaire Régional du Football en Milieu Scolaire

***** La Formation des éducateurs

- Formations Fédérales Départementales

District 75 :
- Certification CFI U6U9 :
  - Juin 2025 : 22 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
  - Juin 2025 : 45 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
  - Juin 2025 : 36 inscrits

- Certification CFI Seniors :
    - Juin 2025 : 30 inscrits

District 77 :
- Journée Complémentaire : le 30/06/2025 : 7 inscrits
- Certification CFI U6U9 :
    - Juin 2025 : 5 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
    - Juin 2025 : 5 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
    - Juin 2025 : 8 inscrits
- Certification CFI Seniors :
    - Juin 2025 : 1 inscrit

District 78 :
- CFI U6U9 Bloc 2 : 26/06/2025 : 11 Inscrits

District 91 :
- Certification CFI U6U9 :
    - Juin 2025 : 10 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
    - Juin 2025 : 12 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
    - Juin 2025 : 10 inscrits
- Certification CFI Seniors :
    - Juin 2025 : 5 inscrits

District 93 :
- Certification CFI U6U9 :
    - Juin 2025 : 8 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
    - Juin 2025 : 17 inscrits

District 95 :
- Certification CFI U6U9 :
    - Juin 2025 : 3 inscrits
- Certification CFI U10U13 :
    - Juin 2025 : 5 inscrits
- Certification CFI U14U19 :
    - Juin 2025 : 3 inscrits
- Certification CFI Séniors :
    - Juin 2025 : 6 inscrits

Soit un total sur la période de :
. Nombre de Blocs CFI : 1
- Nombre de stagiaires : 11

. Nombre de sessions de Certifications CFI : 18
- Nombre de candidats : 231

- La Formation Professionnelle

Validation des Acquis de l'Expérience
. Le 30 juin 2025 : 1 candidat BMF et 5 candidats BEF entretenus.

* Le Projet de Performance Fédéral

Catégorie U14
(Objectif : Sélection Régionale U15 2025-2026)
. Le 25 juin 2025 : Rassemblement U14 Espoirs (66 joueurs franciliens présents / 36 clubs représentés)

Catégorie U13
(Objectif : Sélection Régionale U14 2025-2026)
. Le 27 juin 2025 : Rassemblement U13 (44 joueurs franciliens présents / 30 clubs représentés)

PRESENTATION DES ORIENTATIONS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU FUTSAL

Le Comité,
Après avoir observé que ce projet a été construit de manière concertée avec l'ensemble des acteurs concernés et ce, au travers de la présence de clubs dans le groupe de travail chargé de ce dossier, et de la présentation du pré projet aux référents Futsal des Districts,
Prend connaissance des orientations du projet de développement du Futsal aux termes desquelles il est prévu :
Pour la saison 2025-2026

- La désignation d'un 2ème arbitre dans le Championnat Futsal de R3 (continuité avec les Championnats de D1 dans lesquels il y a déjà 2 arbitres désignés)
- L'organisation de plateaux Fillofutsal au niveau départemental puis au niveau régional

Pour la saison 2026-2027

- Pour le Championnat Futsal de R1 :
  - Déroulement des rencontres en temps arrêté uniquement
  - Déroulement des rencontres sur une installation classée au niveau Futsal 2 (mise en place d'un système dérogatoire pour les clubs accédants)
  - Déroulement des rencontres sur une installation dotée d'une tribune : suppression de la dérogation pour les clubs accédants
  - Obligation d'engagement d'équipes : engagement d'une équipe U16 Futsal
- Création d'une Coupe de Paris Ile-de-France U18 Futsal
- Création d'un Championnat de Paris Ile-de-France U16 Futsal (2026-2027 étant la saison de transition)
- Création d'un Critérium U18 Futsal Féminin

Et les entérine à l'unanimité.

Le Comité adresse de vifs remerciements à toutes les personnes qui ont travaillé à la réflexion et à l'élaboration de ce nouveau projet de développement qui s'inscrit dans la lignée du premier plan de développement et des actions déjà mises en place (Top Futsal).

CLASSEMENTS SPORTIFS 2024-2025 ET COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2025-2026

Le Comité,
Après avoir pris connaissance *(i)* des classements des Championnats Régionaux de la saison 2024/2025, lesquels classements ont été arrêtés sous réserve des procédures en cours, et, pour les catégories concernées, des classements des Championnats Nationaux de la saison 2024/2025, *(ii)* des classements des Championnats de D1 des Districts franciliens de ladite saison, *(iii)* de l'état des engagements pour 2025/2026, et *(iv)* des propositions des Commissions d'Organisation quant à la composition des groupes 2025/2026 des Championnats Régionaux, lesquelles propositions tiennent compte :

. Des désidératas des clubs présentés dans les délais,
. Des problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),
Et favorisent une répartition équilibrée des montants et descendants, et des équipes « réserves » au sein d'une même division,
Vu les dispositions de l'article 14 du Règlement Sportif Général de la Ligue,
Vu les dispositions des Règlements des Championnats Régionaux relatives au système de l'épreuve (composition des divisions et accessions/relégations),
Entérine, sous réserve des procédures en cours, les classements des Championnats Régionaux de la saison 2024/2025,
Et adopte, sous réserve des éventuelles procédures en cours, la composition des groupes 2025/2026[1] des Championnats Régionaux suivants (cf. Annexe 1) :

. Seniors Libres Masculins,
. Seniors Libres Féminines,
. U20,
. U18,
. U17,
. U16,
. U15,
. U14,
. U18 F (sauf la dernière division),
. U15 F (sauf la dernière division),
. Futsal Senior Masculin,
. Futsal Senior Féminin (sauf la dernière division),
. U18 Futsal (sauf la dernière division),
. Anciens,
. Seniors du Dimanche Matin,
. Football d'Entreprise et Critérium du Samedi Après-midi,
. Football d'Entreprise du Samedi Matin.

Rappelle à toutes fins utiles aux clubs participant aux Championnats Régionaux Seniors Libres (Masculin et Féminin), aux Championnats Seniors Libres de D1 des Districts, et au Championnat Régional Futsal Masculin qu'ils sont soumis à des obligations en termes d'engagement d'équipes,
Et les invite à prendre connaissance desdites obligations et de la sanction afférente en cas de non-respect de celles-ci (cf. article 11 du Règlement Sportif Général de la Ligue).

Composition du Critérium Régional U12 2025/2026 et du Critérium Régional U13 à 11 2025/2026

Le Comité, après avoir rappelé que le choix des clubs participant à ces Critériums pour la saison 2025/2026 a été entériné lors de sa réunion du 23 juin dernier, arrête la composition des poules du Critérium Régional U12 et du Critérium Régional U13 pour la saison 2025/2026 (cf. Annexe 2).

[1] ***Rappel** : des recours contentieux étant susceptibles de (i) conduire à une modification des classements, et (ii) imposer à la Ligue des modifications, la composition des groupes telle que présentée à l'annexe 1 ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer aux championnats dans lesquels ils figurent pour la saison 2025/2026.*

NOMINATION DES COMMISSIONS REGIONALES

Sur proposition de Toufik MOUKRIM et Philippe COUCHOUX, le Comité procède à la nomination des membres des Commissions Régionales.
Etant précisé que le mandat de ces membres expirera au plus tard le 30 juin 2026.

QUESTIONS DIVERSES

. H. DEFREL
. Désignation de 3 arbitres franciliens à l'occasion de la Finale Nationale de Futnet.

JM REMAUD
. Participation des arbitres à des manifestions non autorisées.
Il est rappelé que cette question a été abordée lors de la réunion plénière du Comité de céans du 05 mai dernier.

P. SURMON
. Partage son inquiétude quant à la santé financière des clubs par suite du désengagement des partenaires publics.

P. COUCHOUX
. Revient sur la victoire de DIAMANT FUTSAL en Coupe Nationale Futsal Féminin.

T. MOUKRIM
. Point sur la campagne de recrutement de délégués.
. Conséquences de la réduction du nombre de catégories d'âge bénéficiaires du Pass Sport.

D. VIARD
. Dresse le bilan de cette première saison de la mandature 2024-2028.

F. CHARRASSE
. Mise en place d'un chatbot à compter du 1er septembre prochain.
. Point RH.

J. SANDJAK
. Donne lecture du courrier de remerciements du PARIS UNIVERSITE CLUB au sujet de la subvention FAFA Transport.
. Informe le Comité du rendez-vous avec M. Pierre RABADAN, Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, le 08 juillet prochain.
. Souligne que les résultats sportifs des clubs franciliens dans les Championnats Nationaux illustrent le travail réalisé en Ile-de-France tant par les clubs que la Ligue et les Districts.
. Souhaite un prompt et complet rétablissement à Sophie GERMAIN et Florence DUC.

Le Président	**Le Secrétaire Général**
Jamel SANDJAK	**Toufik MOUKRIM**